

CHARTRE D'EXCELLENCE

Du Praticien Éthique

Alexandra Ronez

- 1. Je m'engage à exercer avec le cœur et de façon éthique et responsable. J'œuvre dans l'intérêt de mes clients en respectant mes compétences et limites.*
- 2. Je ne délivre pas de diagnostic. Je ne suis pas médecin. Les consultations énergétiques ne se substituent pas à un suivi médical.*
- 3. Je ne prescris aucune médication. Je n'émetts aucun avis sur les prescriptions médicales émises par votre médecin. Aucun traitement en cours ne doit être suspendu ou arrêté sans que votre médecin traitant n'en soit informé au préalable.*
- 4. Je ne m'oppose pas aux interventions chirurgicales programmées ou futures. Je ne vous incite pas à annuler ou à refuser ces interventions.*
- 5. S'il m'apparaît que vous avez besoin de soins médicaux, ou si votre situation s'avère hors de mon champ de compétences, je vous orienterai vers le médecin ou le praticien qui me semblera le plus adéquat.*
- 6. Je m'engage à respecter le secret professionnel et à observer la plus grande discrétion en toute circonstance.*

CHARTRE D'EXCELLENCE

Du Praticien Éthique

Alexandra Ronez

7. Je m'engage à offrir un cadre respectueux et bienveillant. Dans ce cadre, j'ai à cœur d'entretenir au mieux mon hygiène énergétique afin de vous apporter le meilleur. Toutefois, je me réserve le droit de reporter toute séance qui ne pourrait pas en bénéficier.

8. Je communique avec transparence pendant la séance et vous apporte toutes les explications nécessaires.

9. Je demande le consentement du client au début de chaque séance. Ce consentement, libre et éclairé, n'est pas illimité et peut être révoqué à n'importe quel moment durant la séance sans que vous n'ayez besoin de motiver votre refus.

10. Je respecte la loi française, et suis en conformité avec les obligations administratives et fiscales en vigueur en France.